



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
Mme Isabelle DEMIERRE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN
M. Daniel FAVRE a reçu procuration de M. Michel BREASSON

Secrétaire de séance : Madame Josette CHAMBOUX

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	25
Présents	:	17	Contre	:	/
Votants	:	25	Abstention	:	/

7.1. FINANCES COMMUNALES – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Madame le Maire,

DIT que le Service de Gestion Comptable (SGC) de Thonon-les-Bains indique que les sommes correspondantes au titre suivant n'ont pas pu être recouvrées, en raison du motif énoncé :

Exercice/n° titre	Montant	Objet	Motif de la présentation
2021/823	52,00 €	Centre aéré	Poursuite sans effet
2022/557	154,50€	Crèche	Migration
2023/45	54,00€	Cantine	Migration
2023/749	66,95 €	Cantine	Poursuite sans effet
2024/420	29,48 €	Crèche	Poursuite sans effet

INDIQUE que la somme totale de ces admissions en non-valeur atteint ainsi 356,93 euros et correspond à la totalité de la liste proposée par le SGC.

PRECISE que, malgré les diligences effectuées, le responsable du SGC propose de constater le caractère irrécouvrable de ces créances à l'égard desquelles, soit nous ne disposons d'aucun moyen juridique de recouvrement, soit la mise en œuvre de poursuites s'avère inopérante.

RAPPELLE que la décision d'admission en non-valeur, prononcée par l'assemblée délibérante, n'éteint pas la dette du redevable. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

.../...

Vu l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public correspondant à la liste n° 7839821032,

Considérant que tous les moyens de recouvrement ont été mis en œuvre,

Considérant qu'il appartient à la commune de statuer sur les recettes dont le recouvrement a été rendu impossible,

Considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatée par le Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre susvisé, pour un montant total de 356,93 euros.

DEMANDE à Madame le Maire d'émettre un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal et dit que les crédits inscrits sont suffisants.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 NOV. 2025**

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 07 novembre 2025

Le Maire – Catherine BASTARD

12 NOV. 2025



La secrétaire de séance – Josette CHAMBOUX